

MASTER 1		DROIT IMMOBILIER										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit immobilier FOAD										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
<b>Semestre</b>	<b>S1</b>	<b>Semestre 1</b>		<b>225</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
UE	S1	UE1 Droit civil 1 : les contrats immobiliers 1		37h30		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h	
UE	S1	UE2 Assurances et systèmes d'indemnisation		37h30		4	4	Oui	Oui	T (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S1	UE3 Fiscalité du patrimoine		37h30		4	4	Oui	Oui	T (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S1	UE4 Droit de l'urbanisme 1		37h30		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h	
UE	S1	UE5 Droit fiscal de l'entreprise et enregistrement		37h30		4	4	Oui	Oui	T (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S1	UE6 Droit des sociétés immobilières		37h30		4	4	Oui	Oui	T (Contrôle terminal)			Oral		
<b>Semestre</b>	<b>S2</b>	<b>Semestre 2</b>		<b>230</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
UE	S2	UE7 Droit civil 2 : les contrats immobiliers 2		37h30		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h	
UE	S2	UE8 Droit des sûretés		37h30		4	4	Oui	Oui	T (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	UE9 Droit des marchés publics		42h30		4	4	Oui	Oui	T (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	UE10 Droit de l'urbanisme 2		37h30		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h	
UE	S2	UE11 Droit de la construction		37h30		4	4	Oui	Oui	T (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	UE12 Droit public de l'environnement		37h30		4	4	Oui	Oui	T (Contrôle terminal)			Oral		
				<b>455</b>		<b>60</b>									

les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.

les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.

les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.

les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.